

COMMUNE DE MORVILLE EN BEAUCE

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 14 AVRIL 2021

Le quatorze avril deux mille vingt-et-un à dix-huit heures trente minutes, le Conseil Municipal de MORVILLE EN BEAUCE, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de M. JEANNE Georges, Maire.

Etaient présents : M. JEANNE Georges, Maire – Mme MILLOUR Aurélie, adjointe, M. SABOURIN Dominique – M. MERCIER Antoine – M. JEAN Frédéric – M. DAGUET Jean-François et M. CANTA Maël.

Absents excusés : Mme Benjamine CASABIANCA BEAUDET qui a donné procuration à M. JEAN Frédéric et M. JAROSSAY Fabrice qui a donné procuration à Mme MILLOUR Aurélie.

Secrétaire : M. SABOURIN Dominique.

Date de la convocation : 18 mars 2021.

Nombre de conseillers en exercice : 9 - Présents : 7 - Votants : 9.

Le dernier compte-rendu est lu et adopté à l'unanimité.

Les membres du Conseil Municipal sont informés de la démission de Mme Aurélie MATHIGOT le 26 mars 2021.

I – COMPTE ADMINISTRATIF 2020 COMMUNE :

Sous la présidence de Mme Aurélie MILLOUR,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif 2020 de la commune établie par Monsieur le Maire qui se résume ainsi :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement exercice 2020	Résultats de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020
investissement	62 141,60		- 2 416,46	59 725,14
fonctionnement	83 791,77		28 004,92	111 796,69
TOTAL	145 933,37		25 588,46	171 521,83

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020 DE LA COMMUNE :

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Le conseil Municipal,
Vu l'excédent de fonctionnement du budget principal de 111 796,69 €,
A l'unanimité,

REPORTE la somme de **111 796,69 €** en excédent de fonctionnement au budget primitif 2021.

II – COMPTE ADMINISTRATIF 2020 SERVICE DES EAUX :

Sous la présidence de Mme Aurélie MILLOUR,
Le Conseil Municipal,
A l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif 2020 du service de l'eau établi par Monsieur le Maire qui se résume ainsi :

	Résultat à la clôture de l'exercice 2019	Part affectée à l'investissement exercice 2020	Résultats de l'exercice 2020	Résultat de clôture 2020
investissement	29 659,76	-	- 302,27	29 357,49
fonctionnement	6 166,99	-	- 3 474,07	2 692,92
TOTAL	35 826,75	-	- 3 776,34	32 050,41

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2020 DU SERVICE ANNEXE DE L'EAU :

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Le conseil Municipal,
Vu l'excédent de fonctionnement de 2 692,92 €,
A l'unanimité,

REPORTE la somme de **2 692,92 €** en recettes de fonctionnement du budget primitif 2021.

III – COMPTES DE GESTION 2020 – COMMUNE, SERVICE DE L'EAU :

Les membres du Conseil Municipal,
A l'unanimité,

DECLARENT que les comptes de gestion de la commune et du service de l'eau pour l'année 2020, dressés par Mme OZIOL Isabelle et M. Pascal PAGE, receveurs municipaux, visés et certifiés conforme par l'ordonnateur n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

IV – VOTE DU TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES

En application de l'article 16 de la loi 2019-1479 de finances pour 2020, le taux de taxe d'habitation est gelé pour les impositions des années 2020, 2021 et 2022. Les collectivités ne perçoivent plus la taxe d'habitation sur les résidences principales et seront compensés par la redescende de la taxe foncière départementale. En raison de cette redescende, le taux de référence 2021 est égal à la somme des taux communal et départemental appliquées sur notre territoire au titre de l'année 2020. Il convient donc de rajouter 18,56 au taux de taxe foncière 2020.

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Les membres du Conseil Municipal,
A l'unanimité,

VOTENT les taux des taxes directes locales pour l'année 2021 à savoir :

- taxe foncière bâti..... 32,62 % (14,06 + 18,56)
- taxe foncière non bâti..... 30,55 %

V – BUDGET PRIMITIF 2021 :

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Les membres du Conseil municipal,
A l'unanimité,

VOTENT par chapitre le budget primitif 2021 de la commune qui se résume comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Chapitre	Libellé	Montant
RECETTES		
70	Produits des services du domaine et ventes	550,00
73	Impôts et taxes	84 400,00
74	Dotations et participations	18 333,00
75	Autres produits de gestion courante	4 900,00
	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	108 183,00
	REPRISE DE L'EXCEDENT 2020	111 796,69
	TOTAL	219 979,69
DEPENSES		
011	Charges à caractère général	141 299,69
012	Charges de personnel	3 500,00
014	Atténuations de produits	19 100,00
65	Autres charges de gestion courante	55 200,00
66	Charges financières	880,00
	TOTAL	219 979,69

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Chapitre	Libellé	Montant
RECETTES		
10	Dotations, fonds divers et réserves	649,00
13	Subventions	1 319,00
16	Emprunts et dettes assimilées	460,00
	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	2 428,00
	REPRISE DE L'EXCEDENT 2020	59 725,14
	TOTAL	62 153,14
DEPENSES		
10	Immobilisations corporelles	10,00
16	Emprunts et dettes assimilées	5 400,00
20	Immobilisations incorporelles	5 000,00
21	Immobilisations corporelles	51 743,14
	TOTAL	62 153,14

↳ Participation communale aux charges du SIVoM de Sermaises

Lecture est donnée du tableau des participations communales aux charges du SIVoM de Sermaises pour l'année 2021 qui s'élève à la somme de 31 951 €uros.

Les membres du Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ADOPTENT la somme de 31 951 €uros à verser au SIVoM de Sermaises.

PRECISENT que cette somme sera inscrite au budget de la commune 2021 au chapitre 65.

↳ Attribution de compensation prévisionnelle 2021

Dans sa séance en date du 4 février 2021, le Conseil Communautaire a arrêté le montant de l'attribution de compensation prévisionnelle 2021 pour la commune de Morville en Beauce à la somme 18 059,94 €uros.

Les membres du Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

ADOPTENT l'attribution de compensation d'un montant de 18 059,94 €uros à verser à la Communauté de Communes du Pithiverais.

PRECISENT que cette somme sera inscrite au budget de la commune 2021 au chapitre 014.

VI – BUDGET PRIMITIF DU BUDGET ANNEXE DU SERVICE DE L'EAU 2021 :

Sur proposition de Monsieur le Maire,
Les membres du Conseil municipal,
A l'unanimité,

VOTENT par chapitre le budget primitif 2021 du budget annexe du service de l'eau qui se résume comme suit :

SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Chapitre	Libellé	Montant
RECETTES		
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 745,00
70	Vente produits et prestations services	20 000,00
76	Produits financiers	95,00
	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	34 840,00
	REPRISE DE L'EXCEDENT 2020	2 692,92
	TOTAL	37 532,92
DEPENSES		
011	Charges à caractère général	13 741,92
014	Atténuations de produits	3 200,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	19 776,00
65	Autres charges de gestion courante	60,00
66	Charges financières	705,00
67	Charges exceptionnelles	50,00
	TOTAL	37 532,92

SECTION D'INVESTISSEMENT :

Chapitre	Libellé	Montant
RECETTES		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 776,00
16	Emprunts et dettes assimilées	99 500,00
	TOTAL RECETTES DE L'EXERCICE	118 276,00
	REPRISE DE L'EXCEDENT 2020	29 357,49
	TOTAL	147 633,49
DEPENSES		
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	13 745,00
16	Emprunts et dettes assimilées	107 500,00
21	Immobilisations corporelles	26 388,49
	TOTAL	147 633,49

VII - PROVISIONS COMPTABLES POUR CRÉANCES DOUTEUSES

Il est rappelé que la constitution de provisions pour créances douteuses constitue une dépense obligatoire au vu de la réglementation. Compte tenu du volume des titres restant à recouvrer, la Trésorerie propose de définir une méthode statistique pour la fixation de ces provisions afin d'éviter au conseil municipal de délibérer chaque année. Il suffit ensuite de procéder à l'ajustement de ces provisions, chaque année, au vu des états des restes au 31 décembre. La collectivité doit délibérer sur l'instauration de provisions et constituer des provisions par tranche de durées.

C'est une méthode prenant en compte l'ancienneté de la créance comme premier indice des difficultés pouvant affecter le recouvrement d'une créance. Des taux forfaitaires de dépréciation seront appliqués par tranche de durées.

Considérant qu'il est nécessaire d'opter, pour l'exercice en cours et ceux à venir, pour une méthode de calcul des dotations aux provisions des créances douteuses, applicable à l'ensemble des budgets (budget principal et budgets annexes),

Les membres du Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A l'unanimité,

DECIDENT d'adopter, pour le calcul des dotations aux provisions des créances douteuses, à compter de l'exercice 2021, et pour l'ensemble des budgets (budget principal et budgets annexes), la méthode prenant en compte l'ancienneté de la créance avec des taux forfaitaires de dépréciation.

DECIDENT de provisionner à 20 % pour les créances de plus de deux ans et de moins de cinq ans.

DECIDENT de provisionner à 90 % pour les créances de plus de cinq ans.

PRECISENT que les crédits correspondants seront inscrits, chaque année, à l'article 6817 « Dotations aux provisions pour dépréciations des actifs circulants ».

VIII – AFFAIRES DIVERSES

↳ Organisation du bureau

Le conseil municipal prépare la tenue du bureau de vote des scrutins des 20 et 27 juin 2021 pour les élections départementales et régionales.

↳ Création d'un parking – Place Saint Germain

Les membres du Conseil Municipal prennent connaissance du devis de la SARL de l'Horizon d'un montant de 3 025,00 € HT soit 3 630,00 € TTC pour la création d'un parking – Place Saint Germain.

Les membres du Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré,
A 6 voix pour, 1 voix contre et 2 abstentions,

RETIENNENT l'offre de la SARL de l'Horizon d'un montant de 3 025,00 € HT soit 3 630,00 € TTC.

DECIDENT de réaliser les travaux de création d'un parking – Place Saint Germain.

AUTORISENT Monsieur le Maire, ou en cas d'empêchement un adjoint, à déposer un dossier de candidature au titre de l'aide aux communes à faible population auprès du Département.

↳ Création d'une aire de jeux pour enfants

Le dossier de demande de DETR a été transmis pour analyse au Pôle d'Accompagnement des Territoires de la DDT.

S'agissant d'une Installation Ouverte au Public (IOP), cet aménagement doit répondre aux normes d'accessibilité PMR (Personnes à Mobilité Réduite). Il est donc demandé aux membres du Conseil Municipal s'ils envisagent de prévoir cet aménagement.

Après discussion, les membres du Conseil Municipal décident de ne pas prévoir la mise aux normes de l'accessibilité PMR, le terrain n'étant pas configuré pour cet aménagement.

↳ Signalisation horizontale et verticale

Le Conseil départemental a été questionné quant à la possibilité d'implanter un panneau Stop au niveau du passage piéton – Rue de la Croix Buisée afin que la priorité à droite soit plus respectée. Il propose de réfléchir à élargir le trottoir avec un dispositif d'écluse.

Une réflexion sera menée également pour l'installation de coussin berlinois ou de ralentisseur. Des devis seront demandés et le Conseil Départemental sera à nouveau consulté.

Les 3 devis transmis par AB2 Signalisation ont été repris point par point. L'actualisation des devis sera demandée pour validation au prochain conseil municipal.

↳ Divers

- Mme MILLOUR donne le compte rendu de la dernière réunion du SIERP.
- Le relevé des compteurs d'eau aura lieu le Samedi 3 juillet 2021.
- M. MERCIER précise qu'il sera bien de revoir également la signalisation verticale à Barberonville (3 panneaux seraient à remplacer).
- Monsieur le Maire :
 - indique que les Pompes Funèbres PATARD-PINTURIER effectueront le remplacement de la croix surplombant la tombe de M. CROSNIER – Mort pour la France courant de la semaine 20.
 - donne lecture du courrier de Mme DELESTRE sollicitant l'installation de bacs à fleurs.
 - donne lecture du courrier de M. Philippe BENOIST, propriétaire d'un terrain d'aviation à Autruy-Sur-Juine, concernant un futur projet éolien et les termes de la circulaire du 12 janvier 2021 qui impose la non-implantation d'éoliennes à moins de 5 Kms d'un terrain d'aviation.

La séance est levée à 22 h 15.